DEPARTEMENT DE LA MARNE REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Lachy 1 place de la Mairie 51120 Lachy

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du jeudi 6 octobre 2016

Le Conseil Municipal de Lachy s'est réuni le jeudi 6 octobre 2016 à 20h00 à la mairie.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents à l'exception de :

- Mme Séverine MERCIER ayant donnée pouvoir à Mme Nathalie CHEVRIOT

Secrétaire de la séance : Mme Marie-Josée MILLET

Ajout à l'ordre du jour

- Dispositif de participation citoyenne
- Solution chats errants
- Contrat Sandrine GOBY

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 2016 / 27

Objet : Protocole de participation citovenne

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 11 et 73

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2211-1

Vu la loi n°2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les objectifs du protocole de participation citoyenne.

Le principe de la démarche est de sensibiliser les habitants de la commune en les associant à la protection de leur propre environnement;

Le dispositif n'a pas vocation à se substituer à la gendarmerie mais de permettre de l'alerter des événements suspects ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens.

La démarche s'appuie sur l'action de résidents référents sensibilisés aux phénomènes de la délinquance. Leur rôle est d'être un relai de la gendarmerie auprès de la population, diffuser des conseils préventifs et accomplir des actes élémentaires de prévention (surveillance de logements temporairement inhabités par exemple). Un correspondant membre de la brigade de gendarmerie de Sézanne sera l'interlocuteur privilégié des habitants.

Le Maire est quant à lui chargé en collaboration avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif. Il sera informé des mesures prises dans le cadre du protocole et se verra adresser régulièrement un état statistique des faits de délinquance de proximité constatés sur la commune.

Des réunions réunissant tous les acteurs du protocole seront par ailleurs organisées périodiquement.

Ce protocole est conclu pour une durée de deux ans renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le conseil Municipal après avoir délibéré :

- AUTORISE la mise en œuvre du dispositif
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole de participation citoyenne
- ADOPTE à l'unanimité des membres présents

INFORMATIONS

Organisation du repas des anciens

La date du 4 mars 2017 a été retenue, afin d'organiser au mieux cette journée divers taches ont été répartis

- Mme Paulette FOBIS s'occupe du recensement des anciens et des invitations
- Mme Paulette FOBIS, M. Antonio RIBEIRO, Mme Marie-Josée MILLET et M. Franck HOUDRY s'occupent des divers devis chez les traiteurs, un budget de 30 € a été retenu (à savoir que les nappes, serviettes et café offert par le traiteur)
- Au sujet de l'animation la mairie a reçu un flyer concernant un groupe de musicien «En plein musette » des informations complémentaires sont demandées

 Les menus sont illustrès par les élèves de l'école maternelle
Le Maire souhaite que l'ensemble du conseil municipal soit présent ce jour, n'oubliez pas de le noter sur vos agendas.

Choix du géomètre pour finaliser le Plan Local d'Urbanisme

Afin de finaliser le PLU, le cabinet WIENERT, géomètres-expert, a été retenu. Le Maire se charge de les contacter.

Mur mitoyen entre l'école et M. et Mme Arnaud LEFEVRE

La réfection du mur mitoyen entre l'école et M. et Mme Arnaud LEFEVRE a débuté le mercredi 5 octobre. Les fournitures sont à la charge de M. et Mme Arnaud LEFEVRE, la main d'œuvre par la commune.

Travaux de sécurisation sur le RD 346

Les travaux de sécurisation sur le RD 346 sont en attente de l'étude de Monsieur MESINO de la CIP de Montmirail.

Une délibération doit être faite pour demander la prise en charge par le département

Inondation dans le garage de Monsieur Sylvain LEFEVRE, il doit se rapprocher de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais, contacter Monsieur Cédric AUBIN

Et un rendez-vous est à prévoir avec Monsieur Cédric AUBIN pour l'évacuation du pluvial à la ruelle à brebis.

Participation citoyenne

Une réunion publique est organisée le vendredi 28 octobre à 19h au foyer des sources en présence du Capitaine de gendarmerie Philippe CLARY;

Chats errants

Suite à des conventions signées avec la SPA d'Epernay et l'association 30 millions d'amis, une compagne de stérilisation des chats errants va débuter, le maire donne l'autorisation à Madame Séverine TREBOUET pour l'utilisation des cages de piégeages. Les cages seront relevées 2 à 3 fois par jour. Les chats non identifiés (collier, tatouage) seront stérilisés par les vétérinaires et financer par 30 million d'amis. Un courrier d'information vous sera distribué avec tous les informations nécessaires à cette compagne.

CDI

Madame Sandrine GOBY a signé un CDI d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 3h hebdomadaire pour assurer les fonctions suivantes : distribution de papiers, ménage de la mairie, du foyer des sources et de ses annexes ainsi qu'une aide au fleurissement au printemps.

Stationnement devant l'école maternelle.

Un courrier d'avertissement sera adressé aux parents qui ne respectent pas le stationnement aux écoles

Vœux du Maire

La date du vendredi 20 janvier 2017 a été retenue

Haies

Un courrier sera adressé aux habitants de la commune qui ont des haies qui débordent sur la voie publique

Séance levée à 22h00

Le secrétaire de séance

Marie-Josée MILLET